

Commune de PLEUGUENEUC

Règlement de la Bibliothèque Municipale

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- La bibliothèque est à la disposition de tous : adultes, jeunes et enfants pour l'emprunt ou la consultation d'ouvrages.
- Elle est ouverte le

Lundi :	16h-18h
Mardi :	16h-18h
Mercredi :	10h-12h 16h-18h
Vendredi :	16h-19h30
Samedi :	10h-12h

INSCRIPTIONS

- La consultation sur place est gratuite.
- Le prêt de livre nécessite une inscription annuelle de 10€ par famille pour les habitants de Pleugueneuc, Plesder et Les Champs Géraux, de 16€ par famille pour les lecteurs venant de communes extérieures.
- Pour s'inscrire, le lecteur doit justifier de son identité, son adresse, son numéro de téléphone et de sa profession. Il doit signaler tout changement de domicile.
- Les enfants de moins de 12 ans doivent être munis d'une autorisation des parents,

PRÊT

- Le lecteur peut emprunter 3 livres de son choix pour une durée maximum de trois semaines. Il est responsable du livre emprunté. **En aucun cas, il ne peut le prêter à un autre lecteur.**
- Le prêt peut être renouvelé une fois avec l'accord de la bibliothèque.

DIPOSITIONS PARTICULIÈRES

- Le lecteur doit prendre soin des livres qui lui sont remis. **Il ne doit pas les réparer lui-même, mais signaler les pages déchirées ou les problèmes de reliure à la bibliothèque.** - Tout livre perdu ou détérioré sera remplacé ou remboursé par le lecteur responsable. - Chaque lecteur au moment de son inscription devra prendre connaissance du présent règlement et s'engage à l'accepter intégralement.

Le Maire

La Responsable

